



# Nouvelle taxe sur les mutuelles : La bourse ou la santé

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Une fois de plus, le gouvernement s'attaque aux salariés en déclarant vouloir imposer une nouvelle taxe aux mutuelles santé à hauteur de 3,5%. Le prétexte avancé est de réduire le déficit de 3 milliards et de supprimer une niche fiscale au nom de la justice et de l'équité.

De la justice et l'équité il n'y en a point, dès lors notamment que le paquet fiscal est maintenu et que bien d'autres niches fiscales demeurent. C'est encore sur les plus modestes que le gouvernement exige des efforts, car cette mesure augmentera automatiquement les cotisations des mutuelles.

De plus, il s'agit d'une mesure qui lentement amène à traiter les mutuelles comme des entreprises assurantielles ordinaires, alors que les buts ne sont pas les mêmes.

Les mutuelles qui appliquent le principe du contrat responsable auprès de ses adhérents ne subissent pas la taxe sur les assurances (taux 7%), en contre partie elles doivent respecter un cahier des charges : l'interdiction de fixer le montant de la cotisation en fonction de l'état de santé de l'adhérent ou de rembourser le ticket modérateur hors médecin traitant, etc...

Si cette taxe est mise en œuvre, elle ne sera certes pas à la hauteur de celle sur les assurances, mais les mutuelles (les vraies) n'ont pas d'objectif commercial. Elles ont uniquement pour objectif de combler les manques de la sécurité sociale dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle, professionnelle et familiale.

Pour le gouvernement, il est plus facile de taxer la santé que les profits, notamment ceux des industries pharmaceutiques.

**Protection sociale, santé, retraites :  
pour un autre financement, grève le 7 septembre !**

Union SNUI – SUD Trésor Solidaires  
Boîte 29 – 80 rue de Montreuil 75011 Paris

[snuisudtresor.fr](http://snuisudtresor.fr)  
[union@snuisudtresor.fr](mailto:union@snuisudtresor.fr)